



Traité Békhōrot

Michna 9 - Chapitre 4

בַּקְשׁוֹד לְהִיוֹת מָזֵךְ תְּרֻמָּה לִשְׁם חֲלֵין,
אֵין לוֹקֶחַ מִמְּפָטוֹ אֶפְלוֹ מִים אוֹ מַלְחָח,
דָּבָרִי רַבִּי יְהוּדָה;
רַבִּי שְׁמֻעָן אָמַר:
כָּל שְׁשִׁיבָּזֶן זָקָת תְּרֻמָּות וּמַעֲשָׂרוֹת,
אֵין לוֹקֶחַ מִמְּפָטוֹ:

[Si quelqu'un]est soupçonné de vendre de laterouma sous couvert de[produit non sacré], on[ne peut]même pas lui acheter de l'eau et du sel ; [c'est]la déclaration de Rabbi Yehouda. Rabbi Chimon dit : On[ne peut]acheter chez lui aucun[objet]ayant un rapport avec laterouma et la dîme. (Cependant, on peut lui acheter de l'eau et du sel, car la terouma et la dîme ne s'appliquent pas à eux).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions